

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Conseil municipal de la commune de Gayan

Date de la séance : 23 juillet 2026

Lieu : Mairie de Gayan

Horaire de clôture : 20 h 09

Secrétaire de séance : Yacine

Présents : Gaschet patrick, Hernandez Marjorie, Cerezuela-Morillo Alain, Despaux Josette, Van RomPaey Stéphane, Fontan Cathy, Bouziane Yacine, Fourcade Christine, Cerezuela Morilla Florian

Excusés : Audiger Yves, Allué Marie Claire

1. Ouverture de séance et ordre du jour

- Yacine Bouziane accepte d'assurer le secrétariat de séance et la rédaction du compte rendu.
- Le compte rendu du 22 juin est soumis à l'assemblée ; aucune observation particulière n'est formulée dans l'enregistrement.
- Paul Garcia a accepté la mission de référent « santé et environnement » de la commune.
- Un point supplémentaire relatif à la révision du RIFSEEP concernant l'agent Patrick Goicochéa est ajouté à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

2. Salle multi-activités et gîte communal

2.1 Salle multi-activités

La commission compétente a réexaminé les conventions de location, qui n'avaient pas été actualisées depuis plus de six ans. Le tarif de la salle n'est pas augmenté : il demeure de 120 € pour les habitants de Gayan et de 350 € pour les personnes extérieures.

- La mention permettant aux « enfants » d'habitants de bénéficier automatiquement du tarif communal est supprimée.
- Le tarif applicable est déterminé selon le domicile de la personne qui réserve et règle la location. Les étudiants restants domiciliés ou rattachés au foyer de Gayan pourront être examinés selon leur justificatif.
- Les cautions évoquées pour la salle sont de 1 000 € pour les dégradations et de 300 € pour le nettoyage, sous réserve de vérification dans la convention définitive.

2.2 Gîte communal

La convention du gîte est actualisée afin de tenir compte des équipements récents, des modalités d'occupation et des besoins de location en semaine.

Formule	Bénéficiaires	Tarif retenu
Forfait journée	Habitants de Gayan	50 €
Forfait journée	Personnes extérieures	Non proposé

Formule	Bénéficiaires	Tarif retenu
Nuitée	Habitants de Gayan et leurs invités	12 € / personne / nuit
Nuitée	Personnes extérieures	16 € / personne / nuit
Semaine	Du lundi au dimanche	250 €
Semaine courte	Du lundi au vendredi	150 €

Autres modalités retenues ou rappelées

- Capacité maximale : 10 personnes.
- Remise des clés à 15 h pour une nuitée et à 10 h pour une location à la journée ; restitution à 10 h le jour du départ ou le lendemain pour un forfait soirée.
- La caution pour dégradations du gîte passe de 300 € à 600 €.
- La caution de 300 € en cas d'annulation dans le mois précédant la réservation est maintenue.
- Le montant exact de la caution de nettoyage, annoncé comme augmenté, doit être vérifié dans la convention finale.

2.3 Communication et valorisation du gîte

- Actualiser le projet de flyer : corriger la formule « lundi au vendredi », intégrer les nouveaux tarifs et remplacer les photographies.
- Prendre de nouvelles photographies du gîte et de ses dépendances.
- Diffuser l'offre auprès des écoles, IUT et établissements de formation, et étudier une plateforme ou un agrégateur de réservation.

3. Travaux, équipements et entretien

3.1 Traitement acoustique

À la suite de plusieurs devis, la commission travaux a retenu la proposition de la société Moderato pour réduire les réverbérations phoniques, avec l'installation envisagée six panneaux acoustiques dont un luminaire.

3.2 Petits travaux et équipements

- Une poubelle supplémentaire a été fabriquée pour environ 89 €, contre un coût estimé à près de 500 € pour un modèle du commerce ; elle reste à peindre et à installer.
- L'estrade de l'église a été refaite par Atelier 32 le restaurateur du retable.
- Prévoir des poteaux ou une protection en bois derrière le mur de l'atelier pour protéger les regards ; prendre les mesures et demander un devis.
- Étudier l'achat de panneaux d'affichage afin d'améliorer l'information extérieure, les comptes rendus restant consultables sur le site communal et en mairie.

4. Sécurité routière

Jean-Luc Michaille présente l'historique des démarches engagées à la suite de signalements de vitesses excessives, notamment rue des Pyrénées, rue du Couchant et rue des Glycines. Les relevés antérieurs font

apparaître une vitesse moyenne d'environ 55 km/h, mais l'assemblée souligne la nécessité d'analyser la répartition des vitesses et la part des dépassements plutôt que la seule moyenne.

- Les aménagements déjà réalisés sont rappelés : passages piétons, signalisation et régime de priorité près du moulin.
- Les pistes étudiées comprennent une écluse, des coussins berlinois, un mini-giratoire, une signalisation renforcée, une « goutte d'eau » de guidage et, plus largement, une éventuelle limitation à 30 km/h.
- La rue des Pyrénées étant une route départementale, toute modification doit être examinée avec le service départemental des routes.
- Le radar pédagogique, installé avec le SDE (Syndicat des énergies renouvelables), peut être déplacé lors de la maintenance annuelle. Le rapport de données devra permettre une analyse par tranches de vitesse.
- Les résultats pourront être communiqués à la gendarmerie afin d'orienter les contrôles.

Décision d'organisation. Une commission ou un groupe de travail « sécurité routière » est relancé. M. le Maire demande à M. Michaille s'il accepte d'en faire partie, Mr Michaille accepte. La commission sera composée de :

Jean-Luc Michaille, Alain Cerezuela Stéphane Van Rompey, Florian Cérézuela, Cathy Fontan, Patrick Gaschet et Yacine Bouziane.

5. Sécurité et tranquillité publiques

Un incident survenu près de l'aire de jeux est porté à la connaissance du conseil : un comportement menaçant envers des familles a entraîné l'intervention rapide de la gendarmerie. L'identité de la personne a été relevée et il a été rappelé aux témoins de contacter les forces de l'ordre en cas de nouvel incident.

- Des clés de véhicule de marque Jeep ont été retrouvées ; une vérification auprès d'un concessionnaire est envisagée.
- Les échanges rappellent l'utilité de signaler rapidement les dépôts sauvages, tapages ou comportements dangereux, idéalement avec des éléments objectifs.

6. Tiers-lieu et vie associative

À la suite d'une réunion consacrée au tiers-lieu, la commune souhaite renforcer son rôle de coordination et clarifier les conditions d'utilisation des espaces.

- Réunir les associations et mettre en place un agenda partagé.
- Préparer des conventions d'utilisation inspirées de celles de la salle multi-activités.
- Définir les règles d'accès, de rangement et de nettoyage.
- Organiser une opération collective de tri et de remise en ordre avec les associations, afin que les décisions sur les objets à conserver soient partagées.

7. Manifestations et animation culturelle

7.1 Festival du week-end

- Montage du chapiteau prévu le lendemain vers 10 h.
- Une scène sera installée à la salle des fêtes et une autre dans la cour de l'école.
- L'organisation gère les poubelles et les déchets ; l'association Le Set assurera une offre de restauration, notamment des crêpes.

7.2 Soirée « Injonction Diabliesse »

Date et lieu proposés : vendredi 28 août 2026 à 19 h 30, au tiers-lieu de Gayan.

Le conseil échange sur l'accueil par la commune d'un spectacle porté par Merilù Solito et le percussionniste Laurent Paris. La forme associe percussions, lecture et interprétation de textes issus de la poésie et de la littérature anticolonialistes, notamment un extrait de L'Esclave vieil homme et le molosse de Patrick Chamoiseau ainsi que des poèmes de Maya Angelou.

La représentation sera précédée de la projection d'Afrique 50 de René Vautier, tourné clandestinement en 1949 dans l'Afrique coloniale.

- Durée annoncée : environ une heure, précédée de la projection de 17 minutes.
- Participation libre (« au chapeau ») et auberge espagnole ; la possibilité de proposer quelques boissons ou une restauration légère est évoquée.
- Préparer et diffuser l'affiche à partir du fichier PDF original, notamment en imprimant plusieurs exemplaires par feuille.

8. École, service civique et rangement

- Pour la recherche d'un service civique à l'école, prendre contact avec l'association Léo Lagrange et solliciter la directrice locale des centres de loisirs.
- Créer des rangements sous l'escalier et dans la classe : étagères, boîtes et armoire adaptée.
- Étudier la récupération de mobilier auprès du SDIS ou d'autres partenaires avant tout achat.
- Programmer un samedi de tri des archives et vérifier les durées réglementaires de conservation à partir de la documentation des Archives départementales.

9. Informations diverses

9.1 Déchetterie d'Ibos

Le conseil est informé qu'un contrôle d'accès sera mis en place à la déchetterie d'Ibos, avec une mise en service annoncée au premier trimestre 2027. L'objectif est de réserver l'accès aux particuliers du territoire autorisés et d'éviter l'usage de cartes de particuliers par des professionnels.

9.2 État sanitaire des platanes

Le dessèchement de feuilles et la présence de tigres du platane sont signalés, notamment à l'entrée de l'impasse Marque Debat et dans la zone du monument aux morts. Il est proposé de solliciter un spécialiste afin de distinguer les effets de la sécheresse d'une infestation et d'identifier un traitement adapté.

9.3 Fonds biodiversité

Un appel à projets lié au fonds biodiversité est présenté. Il peut notamment soutenir la plantation de haies, y compris dans le cadre d'un projet porté par la commune avec des exploitants ou propriétaires. Le montage du dossier nécessite cependant de définir précisément le site, les partenaires, les limites foncières et les modalités d'entretien.

- Échéance évoquée : avant le 9 septembre.
- Diffuser l'information aux conseillers et décider rapidement s'il existe un projet suffisamment mûr pour candidater.

10. Clôture de séance

La séance est levée à 20 h 09.